

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 17 décembre 2019 et du conseil d'administration plénier du 10 janvier 2020 relatifs à l'ouverture d'un poste de maître de conférences contractuel ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 14 février 2020 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2020, le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES			
SJE	Emploi de maître de conférences contractuel			
	N° MCF 0145			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : 01			
	Profil : Droit de la famille responsabilité civile, droit commercial			
	Nom et prénom	Grade	Section CNU	Etablissement d'origine
COLLEGE A UA	JOURDAN-MARQUES Jérémy	PR	01	
	RENO Fred	PR	04	
COLLEGE A EXTERIEURS	PORCHY SIMON Stéphanie	PR	01	LYON JEANIII MOULIN MONTPELLIER NICE SOFIA ANTIPOLIS
	PIGNARRE Loui-Frédéric	PR	01	
	TURK Pauline	PR	02	
COLLEGE B UA	DESTOUCHES Didier	MCF	03	
	CHICOT Pierr-Yves	MCF	02	
	BLANCHET Dominique	MCF	02	
COLLEGE B EXTERIEUR	PEGLION ZIKA Claire-Marie	MCF	01	PARIS II PANTHEON
	ASSOUERE Marie-Christine	MCF	02	ASSAS LIMOGES

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 25 MAI 2020

Le Président de l'Université

Pr Eustase JANKY



- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 17 décembre 2019 et du conseil d'administration plénier du 10 janvier 2020 relatifs à l'ouverture d'un poste de maître de conférences contractuel ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 14 février 2020 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2020, le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES			
SJE	Emploi de maître de conférences contractuel			
	N° MCF 0145			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : 03			
	Profil : Droit de la famille responsabilité civile, droit commercial			
	Nom et prénom	Grade	Section CNU	Etablissement d'origine
COLLEGE A UA	JOURDAN-MARQUES Jérémy (pdt)	PR	01	LYON JEANIII MOULIN MONTPELLIER NICE SOFIA ANTIPOLIS
	RENO Fred (vice-pdt)	PR	04	
	PORCHY SIMON Stéphanie	PR	01	
	PIGNARRE Loui-Frédéric	PR	01	
	TURK Pauline	PR	02	
COLLEGE B UA	DESTOUCHES Didier	MCF	03	
	CHICOT Pierr-Yves	MCF	02	
	BLANCHET Dominique	MCF	02	
COLLEGE B EXTERIEUR	PEGLION ZIKA Claire-Marie	MCF	01	PARIS II PANTHEON
	ASSOUERE Marie-Christine	MCF	02	ASSAS LIMOGES

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 09 MARS 2020

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY